



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV)

Section végétale du 5 avril 2023

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation**

ORDRE DU JOUR

Introduction : contexte

Christian Haessler

1. Bilan et évolution de la mise en œuvre de la réorientation du BSV
 - Contenu du BSV 2.0 et bilan ENI – campagne 2022
 - Hiérarchisation de la matrice régionale de priorisation
 - Contrôle de second niveau en 2023

Aurore Sowinski DRAAF SRAL grand Est

2. Orientations du réseau d'épidémiosurveillance campagne 2023

Joliane Carabin CRAGE Grand Est

3. Focus sur la situation sanitaire de la Chrysomèle en Grand Est

Florence Binet Arvalis

CONTEXTE

Le **CROPSAV** est l'instance de gouvernance de la SBT, il valide la stratégie régionale en santé végétale.

Le **comité d'experts** élabore les 1ers avis et projets de décisions sur le fonctionnement du réseau SBT

- réunion du comité d'experts le 30/01/23
- comités techniques par filière en février et mars 2023

CONTEXTE

Objectifs de la ré-orientation du dispositif de surveillance du territoire

- Recentrer le BSV sur les enjeux Ecophyto en priorisant les cultures et organismes nuisibles les plus consommateurs de produits phytopharmaceutiques
- Orienter le BSV vers un contenu engagé en faveur de l'agroécologie et la protection intégrée des cultures (PIC) et élargi aux thématiques liées au concept « one health » (une seule santé) : santé humaine, biodiversité, organismes réglementés et émergents

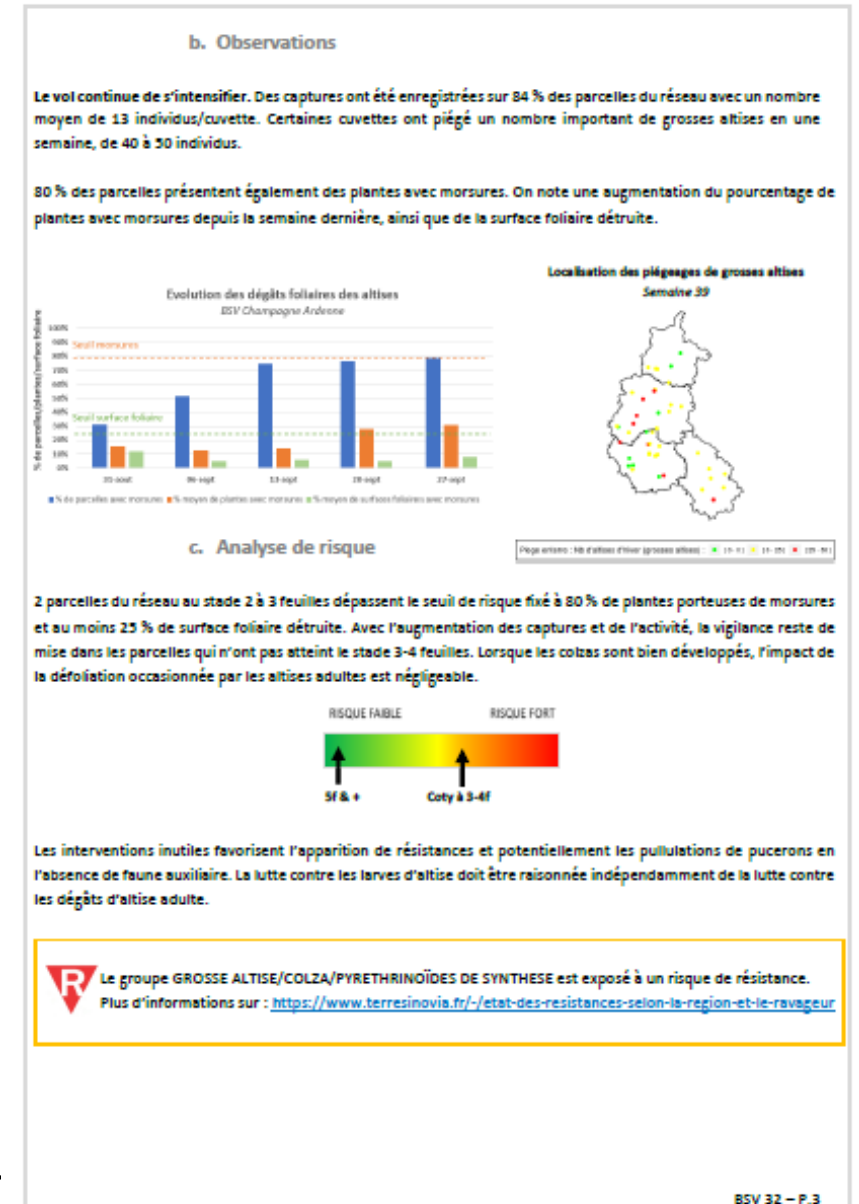
BILAN ET ÉVOLUTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉORIENTATION DU BSV

- Contenu attendu du BSV 2.0 en 2022
- Bilan ENI 2022
- Hiérarchisation de la matrice régionale de priorisation
- Contrôle de second niveau en 2023

Contenu attendu du BSV 2.0

Principes du BSV 2.0 cités dans l'IT DGAL/SDQSPV/2022-241

- Situations phytosanitaires/Analyse de risque
- Prise en compte des auxiliaires et pollinisateurs
- Couples à risque de résistance
- Existence de solutions de biocontrôle
- Méthodes alternatives et prophylactiques
- Note biodiversité
- Concept « one health » (datura, ambroisie, ergot)
- Organismes réglementés et émergents



Contenu du BSV 2.0 : Auxiliaires

Zoom sur la reconnaissance des stades de développement de la coccinelle (Source : FREDON Grand Est) :



Œufs



Larve



Pupe



Adulte

Champignons Entomophtorales



Les auxiliaires sont présents dans près de 60% du réseau et contribuent à la régulation naturelle des populations de pucerons.



*Larve de
coccinelle*



Larve de chrysope

Encart dans le BSV

Contenu du BSV 2.0

- lien vers les notes nationales résistances dans le BSV



NOTE NATIONALE et LISTE BIOCONTRÔLE

Sommaire

Lien note nationale gestion des résistances :

https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef_cle8861be-1.pdf

- Communiquer au sein du BSV des cas patents de couples de résistance



Myzus persicae / BETTERAVE / PYRETHRINOÏDES DE SYNTHÈSE EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.

Myzus persicae / BETTERAVE / CARBAMATES EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.

- Existence de solutions de biocontrôle



Il existe des produits de biocontrôle sous forme de barrière physique qui limitent le dépôt d'oeufs.

Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous : <http://www.ecophytopic.fr/tr/methodes-de-lutte/biocontrôle>

Contenu du BSV 2.0

- Paragraphe sur la gestion du risque dans le BSV

3 Gestion du risque

L'assèchement des zones d'eau stagnante dans les parcelles permet de limiter les projections de spores. L'aération de la végétation, l'élimination de la jeune végétation très sensible et des relevages effectués avant que les sarments ne touchent le sol sont autant de mesures qui permettent de limiter les risques de contamination.

d. Gestion du risque

b.

- Pose de filets anti-insectes avant le début du vol, leur efficacité reste cependant limitée contre les thrips : <http://www.planete-legumes.fr/wp-content/uploads/2016/12/Guide-technique-filets-anti-insectes.pdf>.
- Biocontrôle : utilisation de desséchants (dessiccation de la cuticule des insectes à corps mou). Voir liste des produits disponibles (lien en première page).

B

Biocontrôle : les Bt agissent sur jeunes chenilles par ingestion. Etant photosensibles et lessivables, il est important de l'appliquer lors de journées couvertes ou en soirée et en dehors des pluies.

ENI : Renforcement / intégration d'informations «biodiversité» dans les BSV2.0 - Notes nationales Biodiversité



Note Nationale - Biodiversité
Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse de 2 pages sur un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-écosystèmes.



Vers de terre & santé des agroécosystèmes

photo : V

Brins d'infos Si le rôle des vers de terre dans la fertilité des sols est admis depuis longtemps, leur implication dans la vitalité des végétaux peut l'être aussi. Ils contribuent à l'enracinement, la nutrition et l'hydratation des végétaux, et ainsi à leur bon développement et à une meilleure résistance aux stress, aux phytophages et/ou aux maladies.

Vers de terre / **histoire**

Il y a près de 2000 ans, en Egypte, Cléopâtre déclare **sacrés** les vers de terre.
En 1882, Charles Darwin, consacre son dernier ouvrage à l'**importance des vers de terre** dans la formation de la terre végétale.

Vers de terre / **pesticides**

Dans **46 %** des sols étudiés lors d'une étude au sud de Niort (79), les cocktails de pesticides détectés présentaient un **risque élevé** de toxicité chronique **pour les vers de terre** [...]

Vers de terre / **communauté**

Un **Symposium international sur l'écologie des vers de terre** se réunit tous les 4 ans sur le thème de la biodiversité. En 2022, il a lieu en France, à Rennes.

Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des vers de terre, sans considération des systèmes de culture et des techniques à appliquer :

- ❑ Éviter et limiter le **labour** profond et l'utilisation de la **herse** rotative.
- ❑ Privilégier des interventions sur **sol sec** et/ou **froid** (été/hiver) et en **après-midi**.
- ❑ Privilégier la **fertilisation organique** (fumiers et lisiers sans résidus d'antibiotiques et antiparasitaires, compost, pailles, bois fragmenté ...).
- ❑ Maintenir un **couvert végétal** et conserver une **litière** au sol.
- ❑ Privilégier les **méthodes alternatives** à toute intervention **chimique** (éviter et limiter notamment l'usage de produits phytosanitaires).
- ❑ Éviter et limiter l'usage de produits phytosanitaires.
- ❑ Conserver, développer, intégrer la **prairie** dans la rotation culturale.
- ❑ Conserver et favoriser la présence **d'arbres** (haies, agroforesterie, etc.).
- ❑ Modérer les pressions de **pâturage**.

Encart dans le BSV

Contenu du BSV 2.0 « One Health » : ambroisie

Ambroisie

Description de la plante

L'ambroisie est une plante **annuelle** de la famille des Astéracées, c'est une plante exotique envahissante qui est originaire d'Amérique du Nord. Elle peut mesurer de 15 cm à 2 m de hauteur et s'étale en forme de buisson. Elle possède des **feuilles profondément découpées, vertes de chaque côté et il n'y a pas d'odeur quand on les froisse**. Sa tige est velue et devient rougeâtre à partir de juillet. Les fleurs mâles sont situées sur de longs épis et les fleurs femelles sont situées à la base des feuilles.

Attention, il existe des risques de confusion : avec l'armoise commune (qui elle a la face inférieure de la feuille gris argenté ainsi qu'une odeur marquée quand on la froisse) et l'armoise annuelle (feuille finement découpée, odeur forte quand on la froisse).

Concernant son cycle, elle va lever au printemps et croître pendant l'été. Ses fleurs seront complètement formées en août et c'est là que les fleurs mâles commencent à émettre du pollen. L'émission de pollen se poursuit jusqu'en octobre, passant par un **pic pollinique en septembre**. Puis à l'automne les graines vont se ressemer et assurer les générations suivantes. Il faut savoir qu'un **ped d'ambroisie peut produire environ 3000 graines qui vont pouvoir rester jusqu'à 30 ans dans le sol**.

L'ambroisie se développe et se multiplie facilement sur **différents types de terrains et de préférence sur les sols nus ou remaniés** (cultures, friches, bords de route et de voies ferrées, bords de rivières), zones d'entrepôts de graines et de fourrages mais aussi dans les jardins des particuliers via les mélanges de graines utilisés pour les oiseaux qui peuvent contenir des graines d'ambroisie.



Ambrosia artemisiifolia L.

Crédit : Observatoire des ambrosiades



Crédit : Stop Ambrosie



Crédit photo : V. TAD

Encart dans le BSV

Ambroisie

Avec l'appui financier de l'ARS GE dans le cadre du PRSE 3

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une espèce originaire d'Amérique du Nord, connue pour être à la fois une **adventice de cultures** et une **plante au pollen très allergisant**. Cette dicotylédone annuelle se montre très concurrentielle dans les cultures de printemps comme le maïs, le tournesol et le pois.

Les plantules sont de sortie !

Les premières plantes sont en cours de levée. Au stade plantule, les cotylédons (feuilles rondes) sont visibles et les deux premières feuilles sont opposées et découpées en 3 à 6 folioles. L'ambroisie a la capacité de lever de manière très échelonnée de mars à septembre.



Ambroisie au stade plantule – FREDON Gr

AMBROISIE
Sommaire

Avec l'appui financier de l'ARS GE dans le cadre du PRSE 3

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une espèce originaire d'Amérique du Nord, connue pour être à la fois une adventice de cultures et une plante au pollen très allergisant. Cette dicotylédone annuelle se montre très concurrentielle dans les cultures de printemps comme le maïs, le tournesol et le pois.

Les ambrosiades sont en phase de croissance
Les ambrosiades continuent leur croissance. A ce stade, elles sont facilement identifiables grâce à leurs feuilles. Ces dernières sont larges et opposées à la base des tiges et deviennent plus étroites et alternes vers le sommet. Elles sont très découpées, lacérées et lobées et du même vert de chaque face, ce qui la distingue de l'armoise.

Ambroisie au stade plantule – FREDON Grand Est

NE PAS CONFONDRE :

	Ambroisie à feuilles d'armoise <i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Armoise commune <i>Artemisia vulgaris</i> L.
Photo		
Tige	Couverte de poils blancs	Pas de poils
Feuilles	Les deux faces : vert clair	Face supérieure : vert foncée Face inférieure : blanchâtre
Fleurs	Grappes de petites fleurs jaunes situées au sommet des tiges	Grappes de petites fleurs blanches, à la base des feuilles de fin de tige

PLATEFORME INTERACTIVE
**SIGNALEMENT
AMBROISIE**

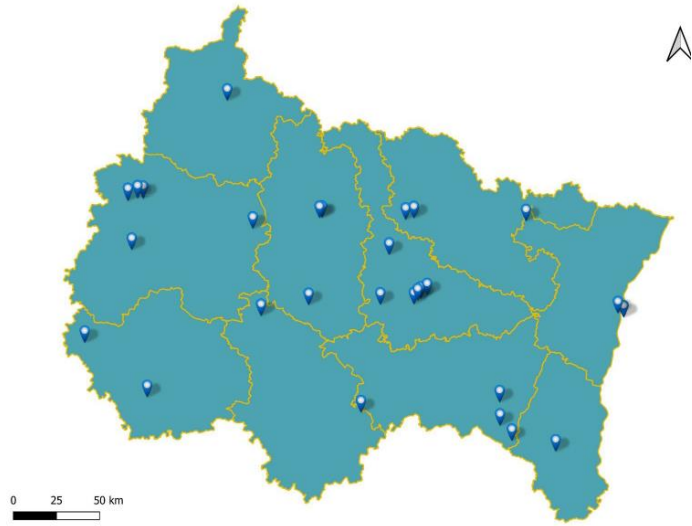
www.signalement-ambrosie.fr

Chacun peut signaler la présence de la plante sur la plateforme nationale de signalement de l'ambrosie.

Pour permettre la validation du signalement par un référent local, merci d'indiquer vos coordonnées.

Contenu du BSV 2.0 : Organismes de Quarantaine

- Relance du **BSV JEVI**
 - Financement par le BOP 206 - Convention SRAL-FREDON
 - 7 BSV en 2022 et un BSV bilan – 29 observateurs
 - Formation à la reconnaissance des OQ
 - Suivi de 18 OQ : **aucun signalement**



Carte de répartition des observateurs du BSV JEVI en Grand Est

Popillia japonica
Xylella fastidiosa
Rose rosette virus
Lopholeucaspis japonica
Chrysanthemum stem necrosis virus
Bactrocera dorsalis
Spodoptera frugiperda
Anoplophora chinensis
Anoplophora glabripennis
Bursaphelenchus xylophilus
Rhagoletis pomonella
Aromia bungii
Geosmithia morbida
Ceratocystis platani
Dendrolimus sibiricus
Pomacea sp.
Toumeyella parvicornis
Xylotrechus chinensis

Contenu du BSV 2.0 : Organismes de Quarantaine

ORGANISME DE QUARANTAINE
Sommaire

Focus Popilla japonica - le hanneton japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un organisme nuisible classé parmi les organismes de quarantaine prioritaires par la réglementation européenne sur la santé des végétaux (règlement (UE) 2019/1702) car sa présence peut représenter une menace économique, environnementale ou sociale importante pour le territoire de l'Union européenne.

Il n'a pas encore été détecté en France mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.

L'insecte est qualifié d'auto-stoppeur car il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains, ...). Les larves peuvent quant à elles être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.



Ce scarabée est également très polyphage, c'est-à-dire qu'il se nourrit de très nombreuses plantes hôtes : maïs, soja, vigne, rosiers, fraisiers, arbres feuillus, ... Les larves font quant à elles beaucoup de dégâts sur les surfaces herbagères (prairies de graminées, gazons, golf, ...).

L'insecte peut être confondu avec d'autres coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Toutefois, il est facilement reconnaissable par la présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen. Sa taille va de 8 à 10mm.


Les fiches ci-dessous vous permettent d'accéder à un descriptif complet de cet insecte :

- [Fiche diagnostic Popillia japonica](#) (format pdf - 9.9 Mo - 30/07/2021) ;
- [Note nationale BSV : Popillia japonica](#) (format pdf - 1.2 Mo - 30/07/2021) ;
- [Informations d'Ephytia sur le scarabée japonais](#).

Que faire en cas de suspicion du scarabée japonais ?

[Procédure de signalement sur l'application Agir](#)

FOCUS *Bactrocera dorsalis*
Sommaire



Bactrocera dorsalis ou mouche orientale du fruit est un insecte de l'ordre des diptères. Originaire d'Asie, elle s'est propagée depuis le début des années 2000 vers le Moyen-Orient et dans presque toute l'Afrique. Sa présence a été signalée en Europe pour la première fois dans le sud de l'Italie en 2018. En France métropolitaine, des insectes ont été détectés en Occitanie (en 2019), en Ile-de-France (depuis 2019) et en Provence Alpes Côte-d'Azur (en 2021) en lien avec des fruits exotiques importés, mais aucun foyer installé n'a été confirmé par la surveillance mise en œuvre depuis lors.

Au cours du mois de juillet 2022, un spécimen adulte mâle a été capturé sur la commune de Pfastatt, à proximité de **Mulhouse**, cela constitue la première interception de l'insecte en **région Grand Est**. Les premiers éléments d'investigation établissent aussi dans ce cas un lien avec l'importation de fruits exotiques contaminés.

L'insecte fait l'objet d'une attention toute particulière car il fait partie des 20 organismes nuisibles constituant une priorité absolue pour les États membres de l'Union européenne au regard de la gravité des problèmes économiques ou environnementaux qu'ils peuvent engendrer. C'est dans le cadre du réseau de piégeage mis en place par le Service régional de l'alimentation de la DRAAF et la FREDON Grand-Est, que la mouche a été capturée.

Bactrocera dorsalis peut s'attaquer à plusieurs centaines d'espèces de plantes cultivées et sauvages. Les dégâts sont causés par les larves qui se développent dans les fruits et les légumes, rendant les produits impropres à la commercialisation. Les plantes cultivées concernées sont essentiellement **les cultures fruitières** (pomme, poire, cerise, prune, pêche, mangue, banane, figue, etc.), les agrumes (citron, orange, etc.) mais également les cultures légumières (tomate, poivron, melon, courge, etc.).

Pour en savoir plus :

Lien vers le communiqué de presse de la DRAAF du 02/08/2022 :

- <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/juillet-2022-mouche-orientale-du-fruit-premiere-interception-dans-le-grand-est-a2999.html>

Fiches de reconnaissances :

- https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Bactrocera_dorsalis_-_Mouche_orientale_des_fruits_cle8364af.pdf
- https://plateforme-esv.fr/sites/default/files/2021-03/Fiche_Diagnostic_DACUDO_Bactrocera_dorsalis.pdf

Prophylaxie :

- https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_bactrocera_draafgrand_est.pdf

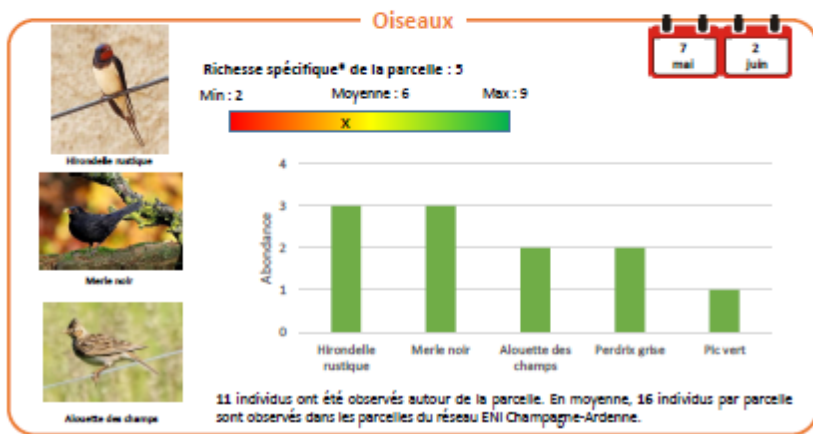
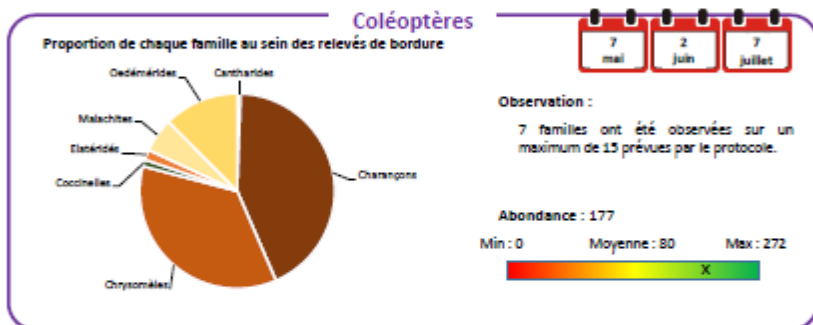
Suivi des organismes de Quarantaine

- Piégeage de *Popillia japonica* par la filière horticulture-pépinière
 - Financement par le BOP 206 - Convention SRAL- EST HORTICOLE
 - 7 sites en 2022



Bilan ENI

- Réalisation des prélèvements de la programmation régionale du plan « résistances »
 - aucun prélèvement en 2018, 2019 et 2020,
 - prélèvement mildiou vigne en 2021
 - Et uniquement prélèvement puceron betterave en 2022



* Richesse spécifique : nombre d'espèces présentes dans la parcelle.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMPAGNE D'AGRICULTURE
GRAND EST

FREDON
GRAND EST

Réseau ENI Grand Est 2019 Synthèse des Observations

Suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) des pratiques agricoles sur la biodiversité

Objectif du programme national de biovigilance

L'un des axes de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) dans le domaine végétal doit permettre d'observer l'impact potentiel des activités agricoles sur l'environnement, en particulier la faune et la flore sauvage.

Pour répondre à cet objectif, un réseau de suivi national sur 500 parcelles fixes a été mis en place dès 2012.

Les relevés d'observation sont effectués chaque année sur les mêmes parcelles d'après des protocoles nationaux harmonisés.

4

sous-groupes
écologiques suivis

- Vers de terre
- Coléoptères des bords de champs
- Oiseaux
- Flore des bordures de parcelles

3

types de culture
définis

- Grandes cultures
- Maraîchage
- Viticulture

Enregistrement
des pratiques et
des itinéraires
techniques des
parcelles

et

Collecte de
données
paysagères

Bardane à petites têtes, Petite Bardane

Arctium minus (Hill) Bernh., Asteraceae

Juin-Septembre 50-120(-200) cm

Plante bisannuelle

Tige robuste, striée, dressée et très ramifiée

Feuilles ovales, pétiolées, pubescentes, blanchâtres en dessous, celles de la base très amples et en cœur à la base

Fleurs roses réunies en capitules, portés par un court pétiole ou subsessiles, capitules ne dépassant pas 2-2,5 cm de large (●);

inflorescence en grappe composée

Fruits : akènes rugueux longs de 6 à 6,5 mm

Risque de confusion: ne pas confondre avec *Arctium lappa* (ci-contre), à **inflorescence en corymbes lâches au sommet des tiges**, pédoncules terminaux dépassant généralement 2 cm de longueur et à capitules matures larges de plus de 3 cm (général 3-4,5 cm). Par ailleurs les pétioles des feuilles sont creux au centre chez *A. minus* versus plein chez *A. lappa*



Européen Indigène

Répartition/Fréquence : commun dans toute la France (taxon plutôt en expansion).

Habitat : bords de chemins et des cultures, friches, bord de cours d'eau, boisements rudéraux. Espèce nitrophile, préférant les stations héliophiles ou de demi-ombre.

HIÉRARCHISATION DE LA MATRICE RÉGIONALE DE PRIORISATION

Hiérarchisation de la matrice régionale de priorisation

GRANDES CULTURES			qualification des enjeux (0= pas d'enjeu, 1= faible, 2=moyen, 3= enjeu très fort)					Evaluation socle 1			
Culture ou espèce suivie	Bioagresseur (maladie, ravageur, adventices...)	part de la culture dans la SAU (facultatif)	Consommation PPP (quantitatif) et/ou IFT	pour information : enjeu sécurisation des productions	Enjeu biodiversité fonctionnelle	Risque s.a / santé (cmr)	Impact s.a. sur l'environnement (biodiversité, eau, air)	Enjeu phyto local	Pondération (évaluation hors enjeu phyto local)	SYNTHESE : couple retenu (OK), ou non retenu (ko) - hors enjeu phyto local	Synthèse au titre d'enjeu phyto local
Pondération (ne pas modifier)			65 %		5 %	15 %	15 %	NA			
Betteraves	Blaniules et autres iules		1		0	0	0		0,7	ko	ko
Betteraves	Taupin		1		0	0	0		0,7	ko	ko
Betteraves	Puceron		3		3	0	3	0	2,6	OK	Ok
Betteraves	Coccinelle (Générique)		0		3	0	0	0	0,2	ko	ko
Betteraves	Charançon		3		0	0	0	0	2,0	OK	ko
Betteraves	Teigne de la betterave		3		0	0	0	0	2,0	OK	ko
Betteraves	Noctuelles défoliatrice Mamestra brassicae		2		0	0	0		1,3	ko	ko
Betteraves	Altise de la betterave		2		0	0	0		1,3	ko	ko

Matrice complétée par les animateurs filières en 2021

Hiérarchisation de la matrice régionale

- L'IT DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/02/22 demande que le CROPSAV ait à sa disposition la **liste ordonnée décroissante** de culture issue de la matrice régionale de priorisation
- Les CROPSAV peuvent se saisir de la matrice régionale de priorisation pour ré-orienter les suivis à effectuer
- **Outil d'aide à la décision** à la disposition du CROPSAV pour prioriser les BSV à éditer /couples à surveiller en fonction des financements disponibles

Hiérarchisation cultures		Evaluation socle 1
Culture ou espèce suivie	Bioagresseur (maladie, ravageur, adventices...)	Pondération (évaluation hors enjeu phyto local)
Vigne	Mildiou	2,9
Vigne	Cicadelle de la flavescence dorée	2,4
Vigne	Oïdium	2,4
Betteraves	Puceron	2,6
Betteraves	Cercosporiose	2,6
Betteraves	Jaunisse de la Betterave (BYV)	2,4
Betteraves	Charançon	2,0
Betteraves	Teigne de la betterave	2,0
Betteraves	Oïdium de la betterave	1,9
Betteraves	Rouille	1,9
Blé tendre	Limace	2,4
Blé tendre	Septoriose des céréales tritici	2,4
Blé tendre	Rouille jaune	2,4
Blé tendre	Puceron	2,4
Blé tendre	Jaunisse nanisante de l'orge	2,0
Blé tendre	Cicadelle	2,0
Orge - Escourgeon	Limace	2,4
Orge - Escourgeon	Rhynchosporiose	2,4
Orge - Escourgeon	Helminthosporiose de l'orge D gramineum	2,4
Orge - Escourgeon	Puceron des céréales/du feuillage	2,4
Orge - Escourgeon	Jaunisse nanisante de l'orge	2,0
Orge - Escourgeon	Cicadelle	2,0
Colza	Limace	2,4
Colza	Méligèthe du colza	2,4
Colza	Sclérotiniose	2,4



Hiérarchisation de la matrice régionale

- Les cultures retenues doivent cumuler 2 critères d'évaluation: note > 1,9 et faire consensus dans au moins 4 régions
- Houblon non retenu car 1 seule région
- Luzerne non retenue car note < 1,9 et 1 seule région
- Maïs non retenu car note <1,9

Houblon	Acarien jaune <i>Tetranychus urticae</i>	2,0	Non retenu < 4 régions
Houblon	Mildiou	2,0	Non retenu < 4 régions
Houblon	Oidium	2,0	Non retenu < 4 régions
Tabac	Mildiou	2,3	Non retenu < 4 régions
Tabac	Puceron vert du pêcher <i>Myzus persicae</i>	2,1	Non retenu < 4 régions
Tabac	Sclérotiniose	2,0	Non retenu < 4 régions
Tabac	Virus Y de la pomme de terre	2,0	Non retenu < 4 régions
Tabac	Orobanche rameuse	2,0	Non retenu < 4 régions
Luzerne			Non retenu Aucun ON >1,9 + < 4 régions
Maïs			Non retenu Aucun ON >1,9

Contrôle de second niveau

Écarts majeurs pouvant entraîner des réfections budgétaires en N+1 (6 % maximum)

Absence de BSV bilan, bien que des BSV soient édités durant l'année
Qualification de l'animateur filière insuffisante et/ou faible activité
Non-respect de la charte de l'observation biologique
Aucune information publiée sur les organismes nuisibles réglementés
Absence de relais des notes nationales (si elles existent pour ce BSV)
Non-diffusion des notes nationales Biodiversité
Encadré Abeilles non publié en période de floraison sur culture mellifère ou nectarifère
Préconisation de traitement chimique conventionnel
Publicité pour un prestataire en traitement phytosanitaire
Absence de communication sur les bioagresseurs émergents
Information réglementaire obligatoire non relayée
Absence d'utilisation du logo: Des produits de biocontrôle 
Absence de l'utilisation du logo résistance 

Le contrôle de second niveau sera réalisé à la fin de la campagne 2023, mais ne conduira à aucune réfaction budgétaire en 2024

QUESTIONS – TEMPS D'ÉCHANGES